

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 4 avril 2016, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Seize (16) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2016-04-100

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

- Retrait de l'item 5.4.1 Chemin Lakeside, lot 4 265 685, zone UREC-3-J16
- Déplacement de l'item 8.2.5 Chambre de Commerce à l'item 9.1

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ

2016-04-101

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 14 mars 2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvant le Règlement 618 (Immobilisations).

Décision du 7 mars 2016 de la CPTAQ dans le dossier de Construction DJL Inc.

Lettre de la Sûreté du Québec du 23 mars 2016 informant la Ville de l'impossibilité d'établir la commission d'acte criminel suite à la plainte déposée le 13 janvier 2013 par le maire de l'époque.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Beaudoin : Demande que les comptes rendus du CCU et du CPE soient mis en ligne sur le site internet de la Ville. Le maire Burcombe prend acte de la demande.

Ron Glowe : Demande au Conseil de prioriser la réparation des chemins dans le secteur de la Pointe-Fisher. Le maire prend acte de la demande et s'engage à en faire un suivi auprès du directeur des Travaux publics.

Peter Wade : Demande au Conseil de prioriser la réparation des chemins dans le secteur Foster. Le maire prend acte de la demande et s'engage à en faire un suivi auprès du directeur des Travaux publics.

Claude Chamberland : Demande également au Conseil de prioriser la réparation des chemins dans le secteur de la Pointe-Fisher. Le directeur général donne des précisions sur la logistique des travaux de réparations tout en concédant qu'un travail important reste à faire.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2016-04-102

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **490 784,29 \$;**
- Comptes à payer : **255 128,27 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2016-04-103 4.1.3.1 AO 2016-03 Radios portables et Pagettes – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-03 pour des radios portables et pagettes pour le service de Sécurité Incendie;

ATTENDU QUE les deux soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

Communications Plus **25 398,06 \$**

Radio-Onde Inc. (Orizon mobile) **26 968,81 \$**

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Communication Plus*;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à *Communication Plus* le contrat AO 2016-03 au montant de **25 398,06 \$**, taxes incluses, pour la fourniture des radios portables et pagettes pour le service de Sécurité Incendie.

ADOPTÉ

2016-04-104 4.1.3.2 AO 2016-08 Nivelage West-Brome – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-08 Nivelage West-Brome;

ATTENDU QUE seule la soumission suivante était reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

Roger Dion & Fils 2006 Inc. **44 583,86 \$**

ATTENDU QUE cette soumission est conforme et respecte la prévision budgétaire pour ce contrat;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Roger Dion & Fils 2006 Inc. le contrat AO 2016-08 au montant de **44 583,86 \$**, taxes incluses, pour le nivelage de chemins dans le secteur West-Brome.

ADOPTÉ

2016-04-105

4.1.3.3 Renaissance lac Brome

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer pour et au nom de la Ville, l'entente annuelle au montant de 25 000 \$ avec *Renaissance lac Brome* ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

N/A

4.1.5 Divers

2016-04-106

4.1.5.1 Demers c. VLB – Quittance et transaction

ATTENDU le dossier de Cour # 455-32-005127-153;

ATTENDU QUE les parties désirent mettre fin au litige sans admission de responsabilité de part et d'autres;

ATTENDU QU' un projet de quittance-transaction a été préparé à cette fin et que les membres du Conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, la quittance-transaction pour le règlement hors cour du dossier #455-32-005127-153 ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise le dépôt et, au besoin, l'homologation de la quittance-transaction dans ledit dossier;

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 1 390 \$ à Yves et Marie Demers à titre de règlement hors cour du dossier #455-32-005127-153.

ADOPTÉ

2016-04-107 4.1.5.2 471, rue de Bondville – Quittance

ATTENDU la réclamation de madame Sophie Lemay relative à l'incident du 5 mars 2015 au 471, rue de Bondville;

ATTENDU QUE madame Lemay consent à remettre quittance totale à la Ville contre une compensation de 1 000 \$;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense de 1 000 \$ à titre de paiement à madame Sophie Lemay en contrepartie de la quittance dans le dossier susmentionné.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement concernant la taxe municipale pour le service 911 – Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil un règlement concernant la taxe municipale pour le service 911.

4.2.2 Règlement modifiant le Règlement concernant le fonds de roulement – Avis de motion

La conseillère Louise Morin donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil un règlement modifiant le Règlement concernant le fonds de roulement.

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2016-04-108

5.3.1 554, chemin de Knowlton - Lot 4 267 465, Zone UC-4-L13

ATTENDU QUE la demande concerne la modification de la couleur du bâtiment commercial existant;

ATTENDU la résolution 16-024 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la modification de la couleur du bâtiment commercial existant sis au 554, chemin de Knowlton - Lot 4 267 465, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2016-04-109

5.3.2 472, chemin de Knowlton - Lot 4 267 413, Zone UC-5-L14

ATTENDU QUE la demande concerne la modification à la fenestration, au revêtement extérieur et au recouvrement de toiture des bâtiments commerciaux;

ATTENDU la résolution 16-025 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la modification à la fenestration, au revêtement extérieur et au recouvrement de toiture des bâtiments commerciaux sis au 472, chemin de Knowlton - Lot 4 267 413, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2016-04-110

5.3.3 467, rue Bondville - Lot 3 938 725, Zone UMV-3-H12

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement d'une enseigne commerciale;

ATTENDU la résolution 16-026 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement d'une enseigne commerciale au 467, rue Bondville - Lot 3 938 725, zone UMV-3-H12.

ADOPTÉ

2016-04-111 5.3.4 11, chemin Lakeside - Lot 4 266 260, Zone UCV-5-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne commerciale à plat;

ATTENDU la résolution 16-027 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant d'installation d'une enseigne commerciale à plat au 11, chemin Lakeside - Lot 4 266 260, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2016-04-112 5.3.5 21-31, chemin Lakeside - Lot 4 266 259, Zone UCV-5-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne suspendue et d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 16-028 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande concernant l'installation d'une enseigne suspendue mais de refuser celle concernant l'enseigne sur poteaux, cette dernière n'étant pas uniforme en matière de style et de couleurs et ne s'harmonisant donc pas avec le reste des enseignes sur le même chemin;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte les demandes concernant l'installation d'une enseigne suspendue et l'enseigne sur poteaux au 21-31, chemin Lakeside - Lot 4 266 259, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Patterson présente les demandes en lieu et place de la conseillère Morin et invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.

5.4.1 378, rue de Bondville - Lot 3 938 885, Zone UV-4-I12

L'item est reporté à la prochaine séance du Conseil

2016-04-113

5.4.2 Rue Julien - Lots 5 578 711, Zone UC-4-L13 et 5 578 714, Zone URA-6-L13

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant des travaux de remblai en milieu humide, dûment soumis à une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, sur une partie des lots 5 578 711 et 5 578 714 et de créer des zones de compensation sur les lots 5 578 719 et 5 578 715;

ATTENDU QUE l'alinéa 1 de l'article 87 du *Règlement de zonage no. 596* interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans les milieux humides de plus d'un (1) hectare ayant un lien hydrologique avec un cours d'eau;

ATTENDU QU' une demande de certificat d'autorisation avait déjà été déposée au ministère de l'Environnement et qu'une attestation municipale avait déjà été octroyée par le passé dans le cadre du projet;

ATTENDU QU' une nouvelle demande doit maintenant être déposée au ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE cette demande renferme un volet environnemental et que l'avis du Comité de la protection de l'environnement est souhaitable;

ATTENDU QUE le Comité de la protection de l'environnement soutient qu'une imposante zone humide (131 242 m²) est située de part et d'autre du ruisseau Pearson.

ATTENDU QUE la demande de remblai porte sur les lots 5 578 711 et 5 578 714 sur une superficie totale de 10 416 m² tandis que la superficie de compensation sur les parcelles A et B présentées au rapport déposé totalise une compensation de 13 076 m²;

ATTENDU l'avis du CPE, la résolution 16-031 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant les lots (rue Julien) – Lots 5 578 711 zone UC-4-L135 et 578 714 URA-6-L13.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Beaudoin présente des observations et demande des précisions avant le vote concernant notamment la superficie affectée et la superficie compensatoire. Le demandeur donne les précisions demandées.

5.5 DEMANDE À LA CPTAQ

2016-04-114

5.5.1 Rue Julien - Lot 5 578 707, Zone R-7-J12

ATTENDU la demande d'autorisation à la CPTAQ pour fin de construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le lot 5 578 707 visé par la demande est caractérisé d'une superficie de 2,37 hectares, dont la majeure partie est en zone agricole;

ATTENDU QUE l'agronome mandaté dans le cadre de la demande précise que la portion en zone verte ne serait pas propice à l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU la résolution 16-029 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour fin de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 578 707, zone R-7-J12.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

N/A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants.

2016-04-115

6.2 Pompiers volontaires – Désignations

ATTENDU QUE le directeur du service de Sécurité incendie et des Premiers répondants recommande au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de pompiers volontaires de la Ville : Alain Roy, Scott Evans et Helen Zaïkoff;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du service de la Sécurité incendie et désigne les personnes susmentionnées à titre de pompiers volontaires de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur.

ADOPTÉ

2016-04-116

6.3 Patrouille nautique – Désignations

ATTENDU l'article 196 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher et de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil embauche et désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Ville : Guillaume St-Laurent, Maxime Cantin;

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- *Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*

- *Règlements sur les petits bâtiments;*
- *Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;*
- *Règlement sur le domaine hydrique de l'État;*
- *Toute réglementation municipale applicable.*

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'« agents de l'autorité » au sens de 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville ainsi que la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

QUE cette embauche et désignation (patrouilleur nautique et inspecteurs municipal) est pour la seule période estivale 2016.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS (SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2016-04-117 8.2.1 Club Optimiste de Lac-Brome

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde au **Club optimiste de Lac-Brome** une aide financière de **1 375 \$** sous forme d'achat de billets (une table) pour la levée de fonds « Souper homard ».

ADOPTÉ

2016-04-118

8.2.2 Échec au crime

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à l'organisme **Échec au crime** une aide financière de **480 \$** sous forme d'achat de billets pour un quatuor de golf dans le cadre d'une de ses activités de financement.

ADOPTÉ

2016-04-119

8.2.3 Knowlton Tour – Purple valise

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière de **840 \$** au **Knowlton Tour – Purple valise** pour l'établissement d'un contenu narratif.

ADOPTÉ

2016-04-120

8.2.4 Tour des arts

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière de **4 000 \$** au **Tour des Arts** pour la tenue de l'édition 2016 de l'événement.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

8.3.1 Remorque gourmande « La Choppe »

L'item est reporté à la prochaine séance du Conseil.

2016-04-121

8.3.2 Coupe des Amériques

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par les organisateurs de l'événement;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise et appui la tenue de l'événement Coupe des Amériques le samedi 2 juillet 2016 sur la route 215 entre le Village de Brome et la route 104 (voir carte à la note de service), aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2016-04-122

8.3.3 Les 100 à B7

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par l'événement « *Les 100 à B7* »;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'édition 2016 de l'événement « *Les 100 à B7* », le dimanche 2 octobre 2016, sur diverses voies de circulation et divers sentiers de la Ville, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2016-04-123

8.4 Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome – Conseil d'administration

ATTENDU QUE *Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome* demande au Conseil de désigner un de ses membres à titre de représentant de la Ville pour son deuxième siège (Tourisme) au conseil d'administration de cet organisme;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil désigne la conseillère Louise Morin pour représenter la Ville au deuxième siège (Tourisme) lui étant réservé sur le conseil d'administration de l'organisme *Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome*.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

La conseillère Morin fait l'annonce d'importants investissements commerciaux au sein de la Ville, Immobilier Emergia, de Dorval, devant investir près de 400 000 \$, notamment pour rénover le bâtiment de l'ancien IGA (qui accueillera trois espaces commerciaux de location) et un autre projet devant accueillir un locataire commercial étant en cours d'évaluation sur le chemin de Knowlton.

2016-04-124

9.1 Chambre de commerce de Lac-Brome

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à la Chambre de commerce de Lac-Brome une aide financière de **2 800 \$** pour un appui promotionnel à l'événement *Knowlton Tour*.

ADOPTÉ

10. VARIA

2016-04-125

10.1 Lot 5 845 834 – Demande de mainlevée

ATTENDU la résolution 2016-02-47 décrétant la fermeture de la section de la rue Eugène décrite au plan de localisation préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 651 de ses minutes, et dont l'opération cadastrale en attente d'approbation désigne le lot sous le numéro 5 845 534;

ATTENDU QUE la résolution 2016-02-48 décrétant l'acceptation, par la Ville, de l'offre d'achat pour ladite parcelle de la part du propriétaire du lot riverain, pour la somme de 4 200 \$, les frais (lotissement et notariat) relatifs à cette transaction devant être à la charge des acheteurs;

ATTENDU QUE ladite parcelle visée par ces résolutions est constituée à même partie de l'immeuble décrit à l'acte publié au Registre Foncier du Québec sous le numéro d'inscription 15 628 166;

ATTENDU QUE l'acte de cession dudit immeuble à la Ville contient une clause résolutoire au bénéfice du Ministre du Revenu du Québec;

ATTENDU QU' il y a lieu pour la Ville de demander au ministre du Revenu du Québec de lui accorder une mainlevée de ladite clause afin que l'acheteur puisse bénéficier d'un titre clair et que plein effet puisse ainsi être donné aux résolutions susmentionnées;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil demande au ministre du Revenu du Québec (Revenu Québec) la mainlevée de la clause résolutoire contenue à l'acte de cession de l'immeuble décrit à l'acte publié au Registre Foncier du Québec sous le numéro d'inscription 15 628 166;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage, en contrepartie de ladite mainlevée, à payer les frais d'évaluation (s'il y a lieu) des lots à être libérés, et ce, même si la transaction ne devait finalement pas se faire;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage, en contrepartie de ladite mainlevée, à payer au ministre du Revenu du Québec la juste valeur marchande du nouveau lot dont la fermeture de chemins et l'aliénation font respectivement l'objet des résolutions 2016-02-47 et 2016-02-48;
- QUE nonobstant cet engagement, Ville de Lac-Brome demande au ministre du Revenu du Québec d'accorder à la Ville la mainlevée de la clause résolutoire sans pour autant invoquer son droit d'obtenir une contrepartie monétaire (juste valeur marchande) pour ladite mainlevée.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Peter White: Demande des précisions concernant les sentiers Quilliams et Trestle Cove. Le maire et le directeur général donnent les précisions demandées.
- Jacques Lafrance: Demande que le Conseil invite la population à lui soumettre des questions écrites qui pourront être lues pendant la période de questions de la séance du Conseil, à la condition que l'auteur soit présent. Le maire prend acte de la demande.
- Nancy Pearson: Demande l'intervention du Conseil pour éviter que ne se reproduise une utilisation prolongée par Emballages Knowlton de sa génératrice d'urgence, à moins que des mesures soient entreprises pour diminuer le bruit qu'elle génère lorsqu'elle est en opération. Le maire Burcombe s'engage à faire un suivi auprès d'Emballages Knowlton concernant la situation ainsi que tout avis qui pourrait être donné aux voisins immédiats lors d'une utilisation prolongée de ladite génératrice.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-04-126

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h02.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier